

Muséographie et idéologie

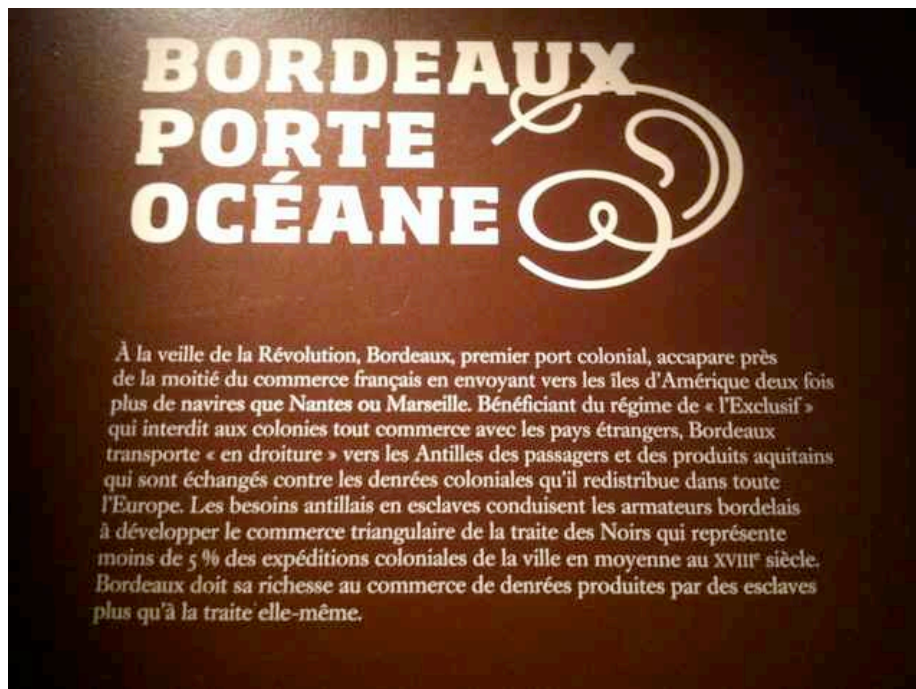
Après deux visites, au Musée d'Aquitaine de Bordeaux,
et à l'exposition « Haïti » du Grand Palais.

Un muséographe allemand écrivait: «Le musée doit atteindre le visiteur dans sa qualité d'élément constitutif du peuple et de citoyen de l'État, avec le constant souci d'établir une solide correspondance avec le présent» (Musées Fr., 1950, p.19).

(in <http://www.cnrtl.fr/definition/muséographie>)

I. Un musée au contenu bien ambigu.

Voilà bien ce que tente de réaliser le Musée d'Aquitaine à Bordeaux dans ses salles consacrées à la traite négrière et à la Révolution à Saint-Domingue. Mais « *atteindre le visiteur dans sa qualité d'élément constitutif du peuple et de citoyen de l'État* » qu'est-ce à dire ? On le comprendra mieux à travers l'analyse de quelques « détails » révélateurs, si ce n'est d'une propagande bien comprise et assumée, du moins de ce que les muséographes « *en solide correspondance avec le présent* » ne sont pas à l'abri des influences idéologiques de ceux qui, en cette bonne ville de Bordeaux, les ont employés.



Nous ne nous étendrons pas sur les nombreux passages des textes explicatifs qui parsèment le parcours du visiteur et dont l'objet est à l'évidence de minimiser la part prise par Bordeaux dans la traite négrière. Au-delà du ridicule qui fait penser à ces enfants de cours de récréation qui, pour tenter de diminuer leur responsabilité après avoir fait une bêtise, lancent à l'instituteur « c'est pas nous c'est les autres », les muséographes sont à l'évidence pris en défaut de mensonge par omission. Il est bien précisé que la traite négrière ne représentait que 5% du trafic portuaire, que la ville s'est plus enrichie des produits issus des plantations esclavagistes que de la traite elle-même. Mais plus que des pourcentages qui minimisent aux

yeux du visiteur la traite bordelaise vis-à-vis de celle de Nantes et de Liverpool, il était plus parlant de citer des chiffres absolus comme ceux avancés par l'historien Eric Saugera¹ : Bordeaux avec 508 expéditions déporta entre 1672 et 1837 de l'ordre de 120 000 à 150 000 africains. De même il eût été honnête de préciser les sommes que les Bordelais ou Aquitains des environs ont reçu de la Caisse des Dépôts et consignations au titre d'ayant droits des anciennes propriétés qu'ils avaient possédées à Saint-Domingue. Nulle part n'apparaît dans ce musée la moindre information sur cette manne, de 90 millions de francs (soit l'équivalent 21 milliards de dollars actuels) qui fut distribuée aux ayants droits, dont très nombreux étaient des Bordelais ou Aquitains, et aux banques qui avaient avancé les fonds nécessaires au paiement de la première échéance. Pourtant il était possible de le préciser dans la chronologie intitulée « Les grandes dates de l'abolition ».



Il est indiqué à la date de **1825** : « **Reconnaissance d'Haïti par la France** ». N'aurait-il point été plus honnête historiquement de préciser « ... *en échange du paiement d'une indemnité de 90 millions de francs versée aux anciens colons* » ?

Certains avancent que cette indemnité avait pour objet de dédommager les colons de la perte de leur « terres », de leurs « plantations » et non de la perte de leur « esclaves ». C'est oublier deux choses : la première est que l'indemnité a été calculée sur une évaluation du revenus des propriétés et que donc, même s'il n'y avait officiellement plus d'esclaves en 1823, on ne peut décemment évacuer que cette « valeur » marchande venait aussi d'une mise en valeur de ces « plantations » par deux siècles de système esclavagiste ; la deuxième hypocrisie est d'omettre que, au bout du compte, dans les faits, ce sont bien les petits paysans haïtiens, donc les anciens esclaves, qui tout au long du XIX siècle ont réellement payé pour dédommager

¹ Bordeaux, port négrier : chronologie, économie, idéologie, xvii^e - xix^e siècles, Paris, Karthala, 1995, 382 p. ([ISBN 2-84127-042-4](https://www.karthala.com/ouvrage/bordeaux-port-negrier-chronologie-economie-ideologie-xvii-e-xix-e-siecles))

leurs anciens maîtres, pour des propriétés dont l'esclavage de leurs ancêtres avait largement contribué pendant deux siècles à augmenter les revenus et la valeur². D'autant que, leurs ancêtres esclaves privés de salaires pour leur travail, n'avaient pu léguer en héritage que leur stricte misère.

Deuxième « détail » révélateur : la même chronologie, présentée aux visiteurs, indique qu'à la date du 29 août 1793, ce furent « **Les commissaires Sonthonax et Polverel (qui abolirent l'esclavage à Saint-Domingue)** ». C'est bien vite dit. Qui a été vraiment responsable de la toute première « abolition » de l'esclavage proclamée à Saint-Domingue ? Quelles furent les conditions qui la rendirent quasiment obligée ? Nulle part dans le musée ne sont apportées des précisions là-dessus. Curieusement il n'est jamais dit que cette première abolition a été obtenue avant tout par la révolte des esclaves eux-mêmes et que ceux-ci restaient la seule force sur laquelle les commissaires pouvaient s'appuyer contre les ennemis de la République et de la France. Même si la juxtaposition des documents et des dates laisse entendre qu'il pourrait y avoir un lien entre les abolitions et ce qu'on appelle dans les explications fournies au visiteur, « rébellions », « soulèvements » ou « insurrection des esclaves », ce n'est jamais explicitement formulé. Ce « détail » nous paraît fondamental pour comprendre l'idéologie sous-jacente, qu'elle soit consciente ou non. Plus on tait ou amoindrit le facteur politique qu'a représenté la révolte des esclaves eux-mêmes plus on réduit, voire efface totalement, l'idée que les esclaves furent les principaux artisans de leur libération. Si par ailleurs on valorise, comme c'est le cas dans les salles de ce musée, le rôle des « abolitionnistes » blancs, l'idée qui en ressort dans l'esprit d'un visiteur non averti est que la Révolution française aurait généreusement octroyé la liberté à ses esclaves des Antilles. Le document sur Brissot, ce député girondin qui fonda la « Société des amis des noirs » et qui est proposé dans la partie « **Prise de conscience** », participe à créer chez le visiteur une telle lecture des événements favorable à l'image de ces seuls généreux « abolitionnistes ». Dans le texte d'apologie qui accompagne la gravure représentant Brissot et probablement rédigé par le graveur Lavachez lui-même, il est précisé :

« L'historien juste et courageux a des engagements difficiles à prendre et à tenir envers la mémoire de Brissot : il doit en dépit de toutes les préventions et des calomnies de tous les partis, le proclamer homme de bien ; personne ne l'a été davantage que lui. Son caractère était doux, ses mœurs simples, et sa conduite fut celle d'un vrai philosophe. On n'aurait rien à lui reprocher s'il n'avait émis, relativement à nos Colonies, les motions les plus funestes dans leurs conséquences (). »*

L'astérisque renvoie à la note suivante de bas de page :

« On ne peut qu'applaudir sans doute aux idées philanthropiques qu'il publia sur la liberté des noirs ; mais on doit regretter qu'on aie apporté trop de précipitation à les réaliser, lorsqu'on se rappelle l'anarchie et les ravages de nos plus belles possessions coloniales ».

L'apologie a ses limites³. L'argument de la « précipitation » est d'ailleurs repris par nombre de documents présentés dans ce musée. Ce qui est conforme sans doute à la vérité historique :

² « *Aspects politiques et commerciaux de l'indemnisation haïtienne* », Gusti Klara Gaillard-Pourchet, in « Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises, 1802 », dir., Yves Benot et Marcel Dorigny, page 236.

³ D'ailleurs ce commentaire sur Brissot lui donne une trop belle part dans la lutte pour l'abolition ; en réalité « Brissot, fondateur de la Société des Amis des Noirs, député à la Législative, **réclama la**

la quasi-totalité des abolitionnistes étaient favorables à une abolition très progressive qui eût le mérite à leurs yeux de ménager les intérêts des colons et marchands de la métropole. Ils étaient bien conscients que les enjeux économiques étaient immenses. Rappelons que la Société des Amis des Noirs elle-même, dans son « Adresse à l'Assemblée nationale » de février 1790, se défendait clairement de réclamer l'abolition de l'esclavage⁴. Elle réclamait seulement l'abolition de la traite, conformément au raisonnement britannique selon lequel la traite était vulnérable et que l'esclavage finirait par disparaître une fois la traite négrière éradiquée. Les esclaves ne l'entendirent point ainsi et se révoltèrent un an après cette adresse de leur « défenseurs » blancs et éclairés, menant à bien leur combat pour la liberté et leur indépendance, prouvant ainsi au monde entier et à la postérité qu'ils n'étaient pas si « abjects et nuls » que cette société philanthrope le pensait pour justifier leur modération. Sonthonax lui-même, bien qu'il fût très proche d'une abolition immédiate en 1790, alors qu'il ne connaît pas encore les colonies, semble avoir atténué son enthousiasme et sa « *précipitation* » abolitionniste. Comme l'atteste un document issu des Archives départementales de la Gironde, où dans une lettre à Brissot, en date du 4 janvier 1793⁵, Sonthonax se plaint de son isolement face aux blancs de la colonie et à l'insurrection des noirs, mais aussi souligne les dangers d'un affranchissement trop rapide. D'ailleurs l'historien Gabriel Debien a montré très tôt que Sonthonax ne voulait établir qu'un régime de transition, de semi-liberté. Son problème était de trouver le moyen de continuer à fixer les anciens esclaves sur les plantations où ils travaillaient. Il envisageait le maintien de la structure hiérarchique des plantations. Il s'agissait toujours de résoudre le même problème insoluble : déclarer les hommes libres tout en les forçant au travail dont dépendait la vie de la colonie bloquée par la guerre. En réalité, ce qui obligea Sonthonax à agir *précipitamment*, ce furent les circonstances et en premier lieu

répression de l'insurrection. Ce fut la fin de la Société des Amis des Noirs qui, discrètement, cessa de se réunir. Les propositions de Brissot aboutirent au décret du 4 avril 1792, accordant l'égalité des droits aux libres de couleur, dans le but de les réarmer pour activer la répression des esclaves insurgés. Mais l'application de ce décret échappa à cette manipulation et ouvrit un tout autre processus. » in http://revolution-francaise.net/editions/exposition_colonies1.pdf, Florence Gauthier.

⁴ « *Nous ne demandons pas que vous restituiez aux Noirs français ces droits politiques, qui seuls, cependant, attestent et maintiennent la dignité de l'homme ; nous ne demandons même pas leur liberté. Non ; la calomnie, soudoyée sans doute par la cupidité des Armateurs, nous en a prêté le dessein (...) Non, jamais une pareille idée n'est entrée dans nos esprits ; nous l'avons dit, imprimé dès l'origine de notre Société, et nous le répétons, afin d'anéantir cette base, aveuglement adoptée par toutes nos villes maritimes, base sur laquelle reposent presque toutes leurs adresses(2). (en note : Elles réclament toutes contre l'affranchissement des Noirs, que personne ne demande ; elles injurient les amis des Noirs qui ne le demandent point. (...) les Armateurs, qui, sachant combien la Traite est odieuse, ont cherché à donner le change, et insinué, pour la sauver, qu'on vouloit rendre tout-à-coups les Noirs libres, projet dont l'absurdité saute aux yeux.) L'affranchissement immédiat des Noirs serait non seulement une opération fatale pour les Colonies ; ce serait même un présent funeste pour les Noirs, dans l'état d'abjection et de nullité où la cupidité les a réduits. Ce serait abandonner à eux-mêmes et sans secours des enfans au berceau, ou des êtres mutilés & impuissans. Il n'est donc pas temps encore de la demander, cette liberté (...) nous demandons en un mot l'abolition de la Traite... » Adresse à l'Assemblée nationale, pour l'abolition de la traite des Noirs, février 1790, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k417108/f5.image>*

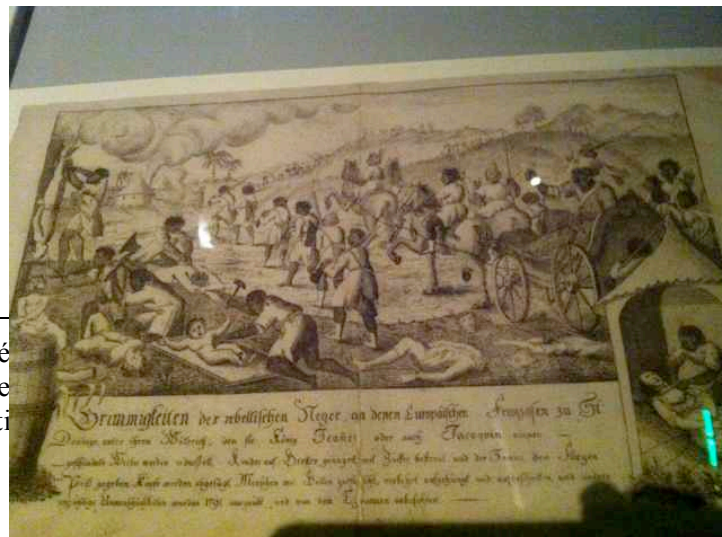
⁵ « En provenance du legs Marcel Chatillon, aux Archives départementales de la Gironde, figure une lettre de Sonthonax à Brissot, en date du 4 janvier 1793, où, tout en soulignant son isolement face aux blancs de la colonie et à l'insurrection, il souligne les dangers d'un affranchissement subit. » in Jean-Claude Halpern, « Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 345 | juillet-septembre 2006, mis en ligne le 01 septembre 2009, consulté le 05 janvier 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/727>

le fait que les esclaves noirs révoltés tenaient tout l'arrière-pays du Cap. Or le commissaire comprit que sans le ralliement de ceux-ci à son autorité, la colonie était perdue car les Anglais et les Espagnols l'occupaient déjà en grande partie depuis l'exécution de Louis XVI et la reprise de la guerre. Ils étaient d'autant plus menaçants qu'ils avaient le soutien des colons blancs entraînés dans l'épreuve de force par le nouveau gouverneur royaliste Galbaud, alors que les chefs des révoltés noirs eux-mêmes, dont Toussaint Louverture, le mieux organisé, s'étaient mis très tactiquement au service du roi d'Espagne. Ce sont donc ces circonstances catastrophiques pour le pouvoir central en France qui obligèrent Sonthonax à la « précipitation », et à proclamer le 29 août 1793 l'abolition générale de l'esclavage⁶, tout en prenant bien soin d'assortir cette abolition, pour les nouveaux affranchis qui ne combattraient pas dans le camp républicain, du devoir de reprendre le travail sur les plantations. Le caporalisme agraire institué par Toussaint en 1801 s'en inspira.

De même pour la deuxième abolition, celle de la Convention cette fois-ci du 4 février, la phrase indiquée dans le panneau « RÉVOLUTIONS ANTILLAISES » reste très ambiguë à ce sujet : « **Les soulèvements de Saint-Domingue en 1791 et 1793 poussent la Convention à abolir l'esclavage** ». Curieusement elle ne précise toujours pas que ces soulèvements furent ceux des esclaves eux-mêmes et rien n'est dit clairement sur les raisons qui « poussèrent » la Convention à cet acte « généreux », qui venait avec trois ans de retard sur la déclaration de droits de l'homme et du citoyen de 1789. Car il aurait fallu également préciser que ce fut bien la Convention, certes, mais « montagnarde », héritière, depuis Las Casas et l'école de Salamanque, d'un long courant anti-colonialiste et favorable à la « philosophie du droit naturel », qui enfin mit les actes en accord avec les principes, et ce après les tergiversations et rétrogradations de l'Assemblée législative puis des Girondins en la matière, toutes au service des intérêts du grand commerce et des colons ségrégationnistes et esclavagistes. Ce qui est totalement occulté dans ce musée tout à la gloire des Girondins.

Ainsi, l'ensemble des documents présentés dans ce musée, tendent donc à relativiser, en le minimisant, le rôle pourtant déterminant des révoltes serviles de la Caraïbe dans leur propre libération, donnant le beau rôle à la générosité des métropolitains et à la France des Lumières derrière un flou politique absolu.

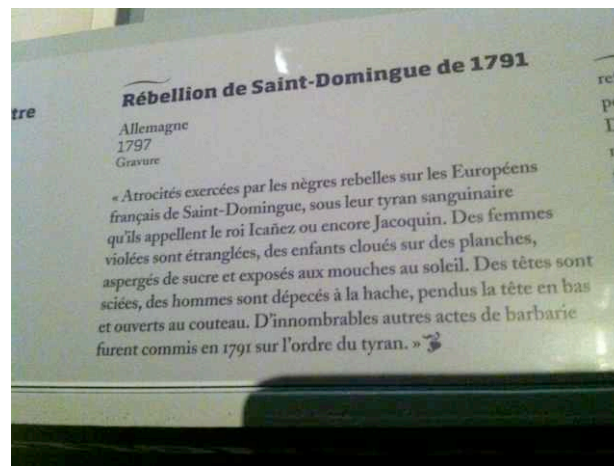
Deuxième détails qui s'attaque au même tabou : comme on ne peut pas omettre complètement les faits, car « ils sont têtus », il convient dès lors les pervertir. Ainsi, les muséographes girondins ont choisi de montrer au visiteur, ce qui aurait été monstrueux dans la révolte des esclaves. Ils ne peuvent nier que ces objectifs de libération ont été louables (cf. le panneau « Prise de conscience ») mais ils insinuent que les moyens pour y parvenir auraient été proprement inhumains.



⁶ Les esclaves révoltés ont obtenu la liberté générale. Le 29 août 1793, ils ont rompu avec une partie

des modalités de l'abolition du 29 août 1793, suscitant la

Cette insinuation prend dans ce musée la forme d'une curieuse gravure allemande de 1797, où apparaît en son centre de composition et d'intensité dramatique la représentation d'un noir crucifiant littéralement un bébé blanc sur une planche. La traduction du commentaire en allemand de cette gravure est livrée telle quelle, sans aucun avertissement, ce qui renforce la description des atrocités et fait passer la démarche des muséographes d'une insinuation à une affirmation.



Le titre « *Rébellion de Saint-Domingue de 1791* » proposé au visiteur impose cette vision comme un fait historique et non comme de la propagande ou de l'exagération. Le document n'est ni critiqué ni contextualisé. Il eût été plus proche de l'honnêteté intellectuelle que d'y apposer le titre suivant « *Exemple de propagande diabolisant les esclaves révoltés de Saint-Domingue* ». Interrogé sur cette gravure, son opportunité, et l'absence de présentation critique, un guide de ce musée répondit « *qu'il y avait des exagérations dans les deux camps* ». On est bien là dans une optique d'accusation en miroir. Certes les atrocités commises sur les plantations et prévues par le système esclavagiste et le « code noir » sont présentées dans ce musée, dans les salles consacrées à la vie des esclaves. De même une petite gravure illustre un « *esclave défendant son maître pendant la révolte de 1791* ». Mais cette « égalité » de traitement est trompeuse. Ces derniers éléments ne sont pas à mettre sur le même plan. D'un côté on est en présence d'une discipline cruelle, certes, mais il ne s'agit là que de ce qui peut apparaître comme un mal nécessaire au bon fonctionnement économique de la plantation et de la colonie, une « atrocité utilitaire ». Alors que la gravure allemande donne à voir une atrocité gratuite – quel besoin l'esclave révolté aurait-il eut à crucifier un enfant blanc, si ce n'est par pure vengeance inutile, proche de la bestialité, et une cruauté aux relents christiques évidents. Ces esclaves révoltés apparaissent donc bien comme des antéchrists. Sauf certains qui « sauvent leurs maîtres » ce qui pourrait laisser entendre que ceux-ci n'étaient pas si terribles et inhumains. Accusation en miroir donc, mais en plus le miroir est déformé et partial : car une réelle mise dos-à-dos des atrocités des deux camps aurait au moins nécessité que l'on mît en parallèle cette gravure défavorable aux révoltés avec un document sur les atrocités commises par les forces qui les combattaient. Or les documents proposés aux visiteurs sur « *l'expédition de Saint-Domingue 1801-1803* » ne représentent que des dessins d'uniformes, d'un intérêt très relatif et qui prennent toute la place d'un pan de mur entier. Atrocités contre atrocités, soit mais pourquoi les unes, celles des esclaves révoltés sont clairement mises en évidence et non celles du corps expéditionnaires français ? Il y a là donc bien deux poids deux mesures. Car absolument rien n'est dit ni montré par exemple sur

les méthodes exterminatrices de cette expédition Leclerc. Pourtant ce n'étaient pas les documents ni les sources qui manquaient à ce sujet : par exemple, celui-ci où le général Rochambeau, successeur de Leclerc à la tête des troupes françaises chargées par Napoléon I^{er} de rétablir son autorité et l'esclavage à Saint-Domingue, donne au général Ramel le 15 germinal 1803 (5 avril 1803) les recommandations suivantes : « *Je vous envoie, mon cher commandant, un détachement de cent cinquante hommes de la garde nationale du Cap, commandés par M. Bari, il est suivi de vingt-huit chiens bouledogues. Ces renforts vous mettront à même de terminer entièrement vos opérations. Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il ne vous sera passé en compte aucune ration, ni dépense pour la nourriture de ces chiens. Vous devez leur donner des nègres à manger. Je vous salue affectueusement.* »⁷

Ces chiens provenaient de La Havane où ils avaient été spécialement dressés par les colons espagnols pour s'attaquer aux Noirs. Le général Ramel ajoute :

« *Le capitaine général trouvait très déplacée ma répugnance à me servir des chiens, je ne pus jamais lui faire entendre raison.* »

Sans parler des nombreuses sources historiques qui prouvent de la part de l'expédition Leclerc puis Rochambeau une réelle volonté et des pratiques d'extermination par noyade et par gazage dans les cales des navires.

Si l'on reconnaît bien dans un texte proposé au visiteur que l'expédition Leclerc est « **venue également réimposer l'esclavage** », on s'évertue d'abord à la justifier en pointant la responsabilité de Toussaint Louverture dans toute cette histoire : « ***Maître de Saint-Domingue, il élaborait en 1801 une constitution par laquelle il tenta de se faire reconnaître gouverneur à vie ce qui entraîna l'expédition Leclerc...*** »

Le musée justifie donc l'expédition Leclerc et traite par le silence le plus total les méthodes de guerre totale, quasi exterminatrice, et les raisons profondes de l'échec de celle-ci. Il en va de l'honneur de la France. Il ne s'agit plus ici de la cruauté des planteurs, mais de la politique de la France éternelle. Donc on la tait. Voilà pourquoi, mise à part une courte mention dans la chronologie, aucun document n'informe le visiteur sur la décision de Napoléon, alors Premier Consul, de rétablir l'esclavage dans les colonies. De la même manière qu'elle fut également masquée aux anciens esclaves par Leclerc, qui prétendait à son arrivée à Saint-Domingue, venir pour maintenir la liberté. Pourtant cette décision, de l'aveu même de Napoléon, fut le résultat d'un gros travail du groupe de pression des colons et des marchands, dont nombre devaient être des Bordelais. Pourtant ce fut bien cette décision bien imprudente qui précipita la « perle de l'empire » vers l'indépendance et qui priva alors en grande partie Bordeaux de sa prospérité. Les édiles de la ville devraient s'en souvenir. Cela méritait une place dans le Musée de l'Aquitaine. Car l'expédition Leclerc fut d'abord un succès : les généraux de Toussaint l'abandonnèrent et se rallièrent aux sirènes métropolitaines et mensongères qui leur promettaient le maintien dans leurs grades et celui de la liberté. Ce ne fut que lorsque la nouvelle du rétablissement effectif de l'esclavage à la Guadeloupe parvint à Saint-Domingue que la force noire et libre ne fit qu'une bouchée de l'expédition Leclerc ; une fois les masques tombés, celle-ci se révélait être une entreprise de rétablissement esclavagiste, ce que Toussaint avait pourtant bien entrevu et prévenu. D'ailleurs un document présenté dans une vitrine du musée le confirme. L'auteur n'est pas n'importe qui, mais le premier responsable de cette catastrophe, Napoléon lui-même. Un exemplaire du Mémorial de Sainte-Hélène est ouvert pour le visiteur aux pages 686-687. On peut y lire ce célèbre passage où Napoléon semble regretter sa décision : « *C'était une grande faute que d'avoir voulu la soumettre par la force ; je devais me contenter de la gouverner par l'intermédiaire de Toussaint. La paix n'était pas encore assez établie avec l'Angleterre. Les richesses territoriales que j'eusse*

⁷ Victor Schoelcher, *Vie de Toussaint Louverture*, Ollendorf, 1889, Karthala, page 373.

acquises en la soumettant n'auraient enrichi que nos ennemis. » L'Empereur avait d'autant plus à se reprocher cette faute qu'il l'avait vue et qu'elle était contre son inclination. Il n'avait fait que céder à l'opinion du Conseil d'Etat et à celle de ses ministres, entraînés par les criaileries des colons, qui formaient à Paris un gros parti et qui, de plus, observait-il, étaient presque tous royalistes et vendus à la faction anglaise.

Ce qui se cache en fait dans les « instruction secrètes » que le premier consul avait données à Leclerc, et dont il se plaint ici qu'il ne les ait pas suivies, c'était le rétablissement de l'esclavage. Sans la moindre explication à ce sujet, bien des visiteurs non-avertis ne pourront connaître la vérité historique à ce sujet.

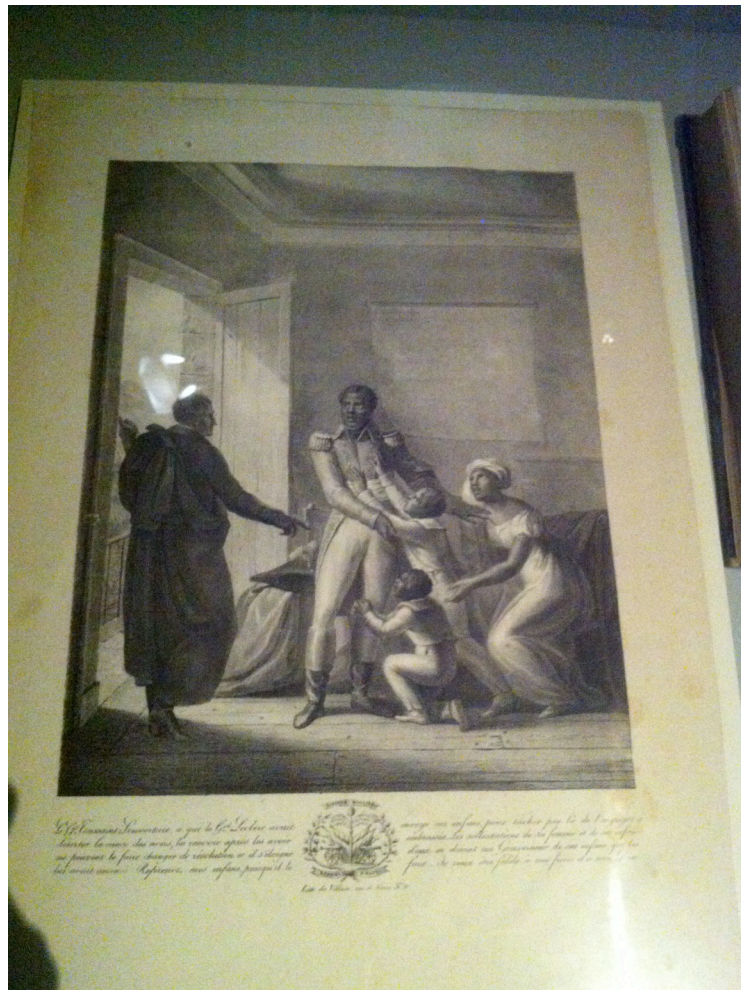
Il en va de même pour la façon très approximative dont on traite le personnage de Toussaint Louverture. La notice qui présente son portrait affirme qu'il « **se rallia à la France après l'abolition de l'esclavage de 1794** ». On eût pu préciser qu'il se rallia certes, mais après avoir manœuvré très intelligemment et efficacement pour que d'abord Sonthonax, puis la Convention, abolissent l'esclavage de façon générale, alors que les autres chefs révoltés se seraient accommodés d'une abolition partielle et nominative. Le visiteur du musée aurait pu alors mieux comprendre le sens du verbe « pousser » utilisé dans la notice déjà citée plus haut, « **Les soulèvements de Saint-Domingue en 1791 et 1793 poussent la Convention à abolir l'esclavage** ». Les « soulèvements » certes, mais aussi et de façon déterminante l'habileté de Toussaint.

Puis la notice sur Toussaint assène : « **Vaincu, il mourut en captivité au Fort de Joux en 1803** ». Les muséographes auraient pu déjà préciser qu'il « *mourut en captivité* », mais sans avoir été entendu ni jugé, et de mauvais traitements manifestes : « *La composition des nègres ne ressemblant en rien à celle des Européens, je me dispense de lui donner ni médecin ni chirurgien qui lui serait inutile* », rapporta Baille, son geôlier, le 30 octobre. Voilà ce qui s'apparente plus à un assassinat et qui méritait d'être rappelé au visiteur du musée.

Mais Toussaint a-t-il été vraiment « vaincu » ? Tous les historiens s'entendent à reconnaître qu'en effet, après un mois de guerre, Toussaint était en mauvaise posture, mais non « vaincu ». Tous précisent que lorsque Toussaint accepte la proposition de Leclerc, il s'agissait dans son esprit d'une trêve, qu'il espérait mettre à profit pour continuer la lutte. D'ailleurs il avait bien pris soin que les troupes de Dessalines et de Christophe, qui furent maintenues dans leurs grades de généraux, ne soient pas désarmées. De même, le pourtant très prudent Toussaint se rend dans le guet-apens que lui tend Leclerc. Pour de nombreux historiens, il s'agirait de la part de Toussaint d'un véritable sacrifice qui devait permettre à terme de faire tomber les masques et de révéler la réelle stratégie de rétablissement esclavagiste jusque-là cachée aux masses noires par les écrans de fumées, les promesses mensongères de Leclerc promettant « *la paix et le bonheur* ». Dessillées grâce à son sacrifice, les masses noires reprendraient avec efficacité la lutte pour leur liberté. Et ce fut en effet ce qui se produisit. Plutôt que d'affirmer sans précaution que Toussaint avait été « vaincu », les muséographes auraient été plus proches de la vérité historique en rédigeant leur notice ainsi : « *Alors que l'expédition Leclerc semblait l'emporter, grâce au fait que sa mission de rétablissement de l'esclavage était cachée, Toussaint accepta de signer une trêve.* » À quoi il eût fallu ajouter pour la compréhension : « *Mais Leclerc fit arrêter Toussaint dans un guet-apens* ».

Or, curieusement c'est bien cette dernière information qui est totalement absente du musée. Non seulement elle n'est pas livrée au visiteur, mais celui-ci sera bien en mal d'y comprendre quelque chose, tant les documents qui lui sont fournis sur ce « détail » sont ambigus. Le premier est la fameuse lithographie de Villain, réalisée en 1822, et qui vante, du point de vue

haïtien, la force de caractère de Toussaint Louverture mise au service de ses principes, lorsqu'il refusa de céder au chantage peu glorieux que lui soumièrent Bonaparte et Leclerc.



Ceux-ci utilisèrent les fils de Toussaint Louverture, Isaac et Placide, qui faisaient leurs études en France⁸ et qui furent envoyés à Saint-Domingue en même temps que l'expédition Leclerc, pour exercer une pression affective sur leur père afin qu'il acceptât de se soumettre. Toussaint « comprit qu'on lui offrait ses fils comme prix de sa capitulation »⁹ mais préféra rester fidèle à la défense de la liberté des anciens esclaves qu'il savait pertinemment bien mise en danger par l'expédition. C'est ce qu'exprime la légende de la lithographie : « *Le G^{al} Toussaint-Louverture, à qui le G^{al} Leclerc avait envoyé ses enfants pour tâcher par là de l'engager à désertier la cause des noirs, les renvoie après les avoir embrassés. Les sollicitations de sa femme et de ses enfants ne peuvent le faire changer de résolution et il s'éloigne d'eux en disant au Gouverneur de ses enfants, qui les lui avait amenés : Reprenez mes enfants, puisqu'il le faut. Je veux être fidèle à mes frères et à mon Dieu* ». Cependant les muséographes présentent ce document sous le titre de « **Capture du général Toussaint-**

⁸ Depuis la proposition du Directoire et de leur Commissaire Sonthonax à Saint-Domingue, faite en mai 1796, de prendre soin de l'éducation des enfants « noirs » aux frais de la République. Voir Roussier Michel, « *L'Education des enfants de Toussaint Louverture et l'Institution nationale des colonies.* » In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 64, n°236, 3e trimestre 1977. pp. 308-349.

⁹ CLR James ; « Les Jacobins noirs », Éditions caribéennes, 1984, p.269

Louverture », ce qui est doublement faux. Ce marchandage raté a eu lieu en février 1802 alors que la « capture » de Toussaint date du 7 juin 1802. Ce n'est pas ce marchandage qui permet de faire arrêter Toussaint Louverture mais la double décision de Toussaint d'accepter une trêve et de se rendre à l'invitation de Leclerc pour en négocier certaines dispositions. Le terme de « capture » est d'ailleurs connoté car il s'agit, en terme juridique, d'une « *action d'arrêter une personne pour un délit criminel ou politique, sur ordre de la justice* »¹⁰. En fait il s'agissait d'un véritable guet-apens. Or le deuxième document proposé au visiteur, sensé illustrer cette « capture », présente la rencontre entre Toussaint et le général Brunet de la façon la plus anodine.



On y voit les deux hommes qui s'échangent cordialement un document, mais absolument aucune trace du guet-apens et de l'arrestation violente dont fut victime le général noir. Le titre donné au document « **Toussaint-Louverture et le Général Brunet** » ne laisse rien entendre de ce qui s'est réellement passé. Son absence totale de commentaire ou d'explication va dans le même sens. Pourquoi un tel silence, une telle omission, un tel flou dans le choix et la présentation des documents ? Il n'y a pas d'autre explication que la volonté de masquer au visiteur le fait que le souvenir de cette arrestation n'est pas du tout à l'avantage des autorités consulaires et de Bonaparte. Non pas « capture » mais traquenard, manquement à la parole donnée, trahison de la confiance d'autrui, en un mot, forfaiture. Quand on sait que Toussaint ne sera jamais jugé et qu'il ne pourra jamais se faire entendre et s'expliquer auprès des autorités, qu'il mourra dans son cachot du Fort de Joux en partie des suites des mauvais traitements volontaires (absence de soin) de la part de ses geôliers, il n'y a là pas de quoi être fier. Voilà pourquoi sans doute les muséographes, derrière ces documents bien ambigus proposés au visiteur, en masquent la réalité historique.

On constate à travers l'analyse de ces détails que tous vont dans le même sens. Minimiser les éléments qui pourraient donner de la France une mauvaise image. On a été obligé d'accepter que ce musée, à la gloire historique de Bordeaux, consacre quelques salles à l'esclavage. Certes ces salles parfois apportent des informations correctes sur les conditions de la traite et

¹⁰ <http://www.cnrtl.fr/definition/capture>

du travail sur les plantations. Mais cela concerne d'abord les responsabilités des négriers et des planteurs. Dès qu'on effleure les responsabilités de la France comme entité étatique et politique on est beaucoup moins explicite. Le « Code noir » défini par notre Roi Soleil et son ministre Colbert est très rarement évoqué. Et l'on a tout fait pour que, ce qui pourrait écorner l'image de la France, soit au maximum omis ou flouté. On peut nous rétorquer qu'un musée n'a pas vocation à être un livre d'histoire. Mais peut-on accepter qu'il soit, même de façon très habile et sournoise, un instrument de propagande au service de l'image d'une France qui masque ses crimes. Mais c'est bien cela peut-être que le dictionnaire laisse entendre en proposant cette citation : *«Le musée doit atteindre le visiteur dans sa qualité d'élément constitutif du peuple et de citoyen de l'État, avec le constant souci d'établir une solide correspondance avec le présent».* On comprend bien que le visiteur est un « élément constitutif du peuple et de citoyen de l'État » et traité comme tel. Cet « État » prend soin de son image passée et se doit en conséquence de masquer ses crimes. Car il s'agit pour lui de promouvoir son image présente, et le musée, qui a « le constant souci d'établir une solide correspondance avec le présent », participe à cette promotion.

II. Une bien curieuse exposition sur « Haïti » au Grand Palais.

On peut d'ailleurs étendre cette réflexion en y intégrant ce que révèle la dernière exposition sur Haïti au Grand Palais. Voici une tentative fort louable et ambitieuse dans son titre, « **Deux siècles de création artistique** » dont les organisateurs paraissent si fiers : « **L'exposition, la première sur le sujet, propose de découvrir l'extraordinaire richesse de la création artistique haïtienne : elle n'a cessé de jaillir au coeur du destin tourmenté de la première République noire...** »

Or il y a un gouffre entre les bonnes intentions et la réalité. Car le visiteur de l'exposition ne saura strictement rien de ce « **coeur du destin tourmenté de la première République noire...** ». Curieuse exception où, contrairement à ce que se passe en général dans les autres expositions où sont toujours contextualisées les œuvres présentées, les organisateurs de l'exposition Haïti n'ont pas cru nécessaire d'éclairer le présent par le passé, même si ce « présent » comme l'indique le titre s'étale sur « deux siècles ». Ce parti pris est d'emblée justifié par le texte introductif à l'entrée de l'exposition. « *Cette exposition a pour objectif de restituer au plus près l'extraordinaire vitalité et la permanente créativité des artistes haïtiens sur une période allant du XIX siècle à nos jours. Construite sur une approche rhizomique laissant la liberté aux créateurs contemporains d'entrer en résonance avec des œuvres majeures du patrimoine haïtien, l'exposition n'aborde pas d'une manière chronologique les courants artistiques qui jalonnent l'histoire de la création haïtienne, mais établit un dialogue et une rencontre entre les œuvres contemporaines, modernes et anciennes.*

Le cheminement, qui tend à renforcer le propos général de l'exposition en une libre circulation plutôt qu'en un parcours didactique, laisse toute sa place à la densité chromatique des peintures, sculptures, dessins, installations et vidéos. »

Donc plus rhizomique que chronologique, plus déambulatoire que didactique. Pourquoi pas, pourrions-nous dire, si derrière chaque choix qui préside à la présentation de quoi que ce soit à un public ne se cachait inévitablement une tendance idéologique consciente ou pas. Or l'abandon revendiqué du chronologique permet de rendre l'histoire proprement illisible et l'abandon du didactique rend toute tentative de réflexion sur les origines historiques de tout art quel qu'il soit, et de celui-là en particulier, totalement inopérante. Mais toute matière a

peur du vide et l'idéologie se love immanquablement dans les silences volontaires ou non du discours.

Ainsi, comme dans le Musée de l'Aquitaine, les esclaves révoltés sont-ils totalement exclus de leur histoire et de leur art. Le texte présentant la partie sur les « Chefs » qui prétend « *se pencher sur la construction d'une identité à travers la représentation des figures du pouvoir politique et intellectuel haïtien* », évoque en ces termes l'abolition de l'esclavage : « ... (le tableau du) *député Jean-Baptiste Belley, envoyé à Paris, en 1793, pour faire ratifier par la Convention nationale le décret d'affranchissement général des esclaves pris par Léger-Félicité Sonthonax à Saint-Domingue.* » Logique, pourrait-on dire puisque le parti pris, tout à fait révélateur d'une idéologie élitiste, d'une histoire des grands hommes, est de valoriser le rôle du « chef » dans « *la construction d'une identité* ». Mais force est de constater que cette évacuation de l'esclave révolté, premier artisan de sa libération (et de son identité), est une tendance récurrente. Ce qui permet en outre de mentir par omission en laissant entendre, au visiteur de l'exposition qui n'est pas, a priori, un spécialiste de l'histoire coloniale ni de la Révolution, que ce fut bien Sonthonax, donc un blanc représentant du pouvoir central, l'initiateur et l'artisan principal de « *l'affranchissement* ». Comme dans le Musée de Bordeaux, on retrouve cette très nette propension à valoriser le rôle des abolitionnistes métropolitains, enfants chéris de nos Lumières. Cela permet, *in extremis*, et en dénaturant les faits historiques, d'offrir au visiteur non averti l'image d'une France révolutionnaire qui aurait eu le génie libérateur et qui aurait donné de son propre chef la liberté aux esclaves. On sait que la vérité historique est tout autre.

Pourquoi donc tant de permanence à masquer ce fait historique indubitable ? Que ce gommage soit volontaire ou non, ne change rien à l'affaire : le résultat sur le visiteur est le même, et c'est cela qui nous importe, la mise en condition idéologique du visiteur-citoyen. Pourquoi donc une telle constance dans l'omission, dans la dénaturation de l'histoire, que ce soit au Musée de l'Aquitaine à Bordeaux, au Grand Palais, et il n'est pas inutile de le rappeler, dans la plupart des manuels scolaires ? Serait-ce à mettre en relation avec « *le constant souci d'établir une solide correspondance avec le présent* » de notre citation de préambule ? L'idéologie n'a en fait de sens et de fonction que dans son impact sur les esprits ici et maintenant, surtout quand elle est « dominante ». Et elle domine parce qu'elle répond aux besoins politiques du moment. Il serait trop long et difficile de suivre par quels canaux elle parvient à s'exprimer dans les musées et les expositions. La formation ou le formatage historique des muséographes et organisateurs d'exposition doit y être pour quelque chose. La non-formation plutôt, car en l'occurrence l'histoire de l'esclavage et de son abolition a toujours été réduite au minimum dans les cursus et programmes de lycée et d'université.

Deux exemples tirés du contenu de cette exposition sont tout à fait révélateurs à cet égard. Il convenait en effet de présenter le portrait en pied d'un des héros haïtiens de la Révolution., celui de Jean-Baptiste Belley, député de Saint-Domingue, peint par Anne-Louis Girodet de Roucy. Au-delà de la qualité picturale de l'œuvre et du fait que son thème est « dans le sujet », il est curieux qu'elle ait été intégrée à cette exposition vu que son auteur n'est en rien haïtien. Mais le plus révélateur réside dans le fait que rien n'est dit sur le parcours historique du personnage de ce tableau. Cela aurait été pourtant bien utile à la compréhension du traumatisme très profond qui perdure depuis cette époque dans l'âme haïtienne dans sa relation à la France et qui peut expliquer le sens de bien des œuvres exposées au Grand Palais. Car ce Français, fidèle parmi les fidèles au pouvoir exécutif fut sacrifié honteusement en fin de course. Belley, ancien esclave à Saint-Domingue, affranchi grâce à son service dans l'armée pendant la guerre d'indépendance américaine, combattit fidèlement du côté des

commissaires civils Sonthonax et Poverel, contre les colons blancs. Ce qui lui valut d'être élu premier député noir de Saint-Domingue, envoyé à la Convention pour inciter l'Assemblée à valider l'abolition de l'esclavage déjà décrétée à Saint-Domingue par les commissaires civiles sous la pression de la révolte des esclaves. Bien que très méfiant des groupes de pressions colons et esclavagiste, Belley reste fidèle au pouvoir central, au point que, partisan de la fermeté face aux menées autonomistes de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, Belley conseille l'intervention militaire à Bonaparte. Le Consulat le charge d'y réorganiser la gendarmerie nationale. Il prend part à l'expédition Leclerc de 1802 et débarque au Cap, le 11 février. Mais son sort était déjà scellé avant son embarquement par ces instructions secrètes élaborées sous les ordres directs du Premier Consul, dès le 31 octobre 1801, et remises au chef de l'expédition, le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte. L'une d'elles concerne directement Belley sans le nommer : « *On réorganisera la gendarmerie. Ne pas souffrir qu'aucun Noir ayant eu le grade au-dessus de capitaine reste dans l'île* ». Il fut donc arrêté arbitrairement et dans le secret le plus total le 12 avril 1802, et déporté en Bretagne, à Belle-Ile-en-mer. Voilà comment Bonaparte traitait ses plus fidèles soutiens. En l'occurrence celui-là avait le défaut irrémédiable d'être noir !

Il eût été simplement honnête mais aussi opératoire du point de vue de la compréhension du visiteur de lui indiquer cette précision. Elle lui aurait peut-être permis de mieux comprendre en profondeur l'âme de ce peuple qui crut un instant à la grandeur de la France des Lumières et qui fut aussitôt trahi de la sorte, de la plus éhontée et perverse des façons, par leur prétendus « libérateurs ». L'âme d'un peuple déchirée devant cet idéal de justice et d'humanité sans cesse repoussé et hors de portée, tel qu'il apparaît avec une éclatante vérité dans le tableau de Jean-Michel Basquiat, « *She Installs Confidence and Picks Up His Brain Like a Salad* » .

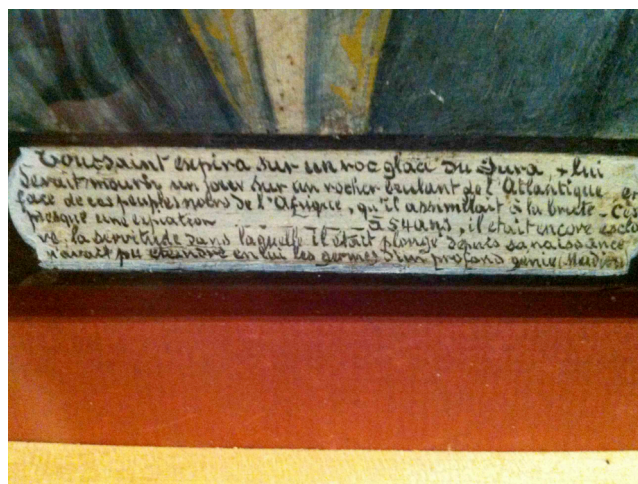


« *Basquiat a beaucoup voyagé, mais n'est jamais allé en Haïti. Fondamentalement new-yorkais, Haïti se l'est approprié parce qu'il a su appréhender les questions identitaires en intégrant dans son travail des symboles de l'histoire haïtienne* » nous apprend le texte expliquant le « tête-à-tête » proposé par les organisateurs de l'exposition entre Basquiat et Télémaque. Dommage que l'absence de didactique au profit de l'approche rhizomique ne permettent pas d'appréhender de quels « *symboles de l'histoire haïtienne* » il s'agit.

Une deuxième œuvre est particulièrement troublante et symptomatique. Il s'agit d'un portrait de Toussaint Louverture réalisé par Édouard Goldam au début du XX^{ème} siècle.



Le dépliant et le texte sur les « Chefs » assurent que ce peintre « renvoie l'image valorisante d'hommes fiers en réaction à la propagande raciste de l'époque ». Mais le visiteur n'en saura pas plus. Pourtant le texte manuscrit, probablement inscrit par le peintre lui-même, au-dessous du portrait, aurait mérité quelques éclaircissements et explications. Le voici :



« Toussaint expira sur un roc glacé du Jura, + lui devait mourir un jour sur un rocher brûlant de l'Atlantique, en face de ces peuples noirs de l'Afrique, qu'il assimilait à la brute. C'est presque une expiation..... À 54 ans, il était encore esclave ; la servitude dans lesquels il était plongé depuis sa naissance n'avait pu éteindre en lui les germes d'un profond génie (?) »

Le texte commence et se termine par une louange de Toussaint. À noter au passage qu'elle correspond à une idéologie haïtienne – prolongeant la propagande louvertureuse d'origine, qui avait longtemps masqué le fait que Toussaint n'était plus esclave au moment où il entre dans l'histoire de la Révolution : il avait été affranchi dès 1776. Mais le plus remarquable et

mystérieux dans ce commentaire du portrait est la partie centrale qui se situe entre une curieuse petite croix et de très longs points de suspension. À l'évidence il n'est plus question du héros représenté dans la peinture, mais d'une allusion à quelqu'un, « *lui* », dont l'identité n'est pas précisée mais dont le nom a été remplacé par cette petite croix. Or ce *rocher brûlant de l'Atlantique* ne peut-être que celui de Sainte-Hélène ; le racisme bien connu de celui qui assimilait les peuples noirs d'Afrique à *la brute* ne peut être que celui bien connu de Bonaparte ; le terme d'*expiation* ne peut correspondre qu'à celle de Napoléon qui connut à peu près le même sort humiliant qu'il avait fait subir de façon injuste et illégitime à Toussaint Louverture.

Il est intéressant et peut-être aussi tout à fait significatif que l'auteur de ce petit commentaire traite Napoléon, l'assassin du héros national haïtien, par le mépris d'une allusion où son nom n'est même plus digne d'être inscrit ou prononcé. Il y avait là une raison supplémentaire et une très bonne occasion pour les organisateurs de cette exposition d'y attirer l'attention du visiteur et au moins de susciter sa réflexion sur cette relation entre « *l'extraordinaire richesse de la création artistique haïtienne* » et le « *coeur du destin tourmenté de la première République noire...* » dont l'introduction à cette exposition affirmait qu'elle n'avait cessé de jaillir. À la place, le visiteur n'aura droit qu'au mépris de son intelligence.

Il faut attendre la sortie de l'exposition pour que la « boutique » propose des ouvrages d'histoire qui pourraient éclairer ce qu'on vient de voir. Et parmi ces livres, oh surprise, celui de Carolyn Fick, *Haïti, naissance d'une nation. La révolution de Saint-Domingue vue d'en bas*. Marcel Dorigny explique dans la préface pourquoi cet ouvrage pourtant remarquable, d'abord écrit en anglais et cinq fois édité à l'étranger, ne reçut jamais aucune aide à la traduction ni des éditeurs français ni de la Commission de préparation du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti qui, paraît-il, avait d'autres priorités : cette historienne a en effet pris le parti de décrire cette révolution vue du « côté des esclaves », réduisant ainsi de fait le rôle de nos abolitionnistes nationaux dont nos dirigeants politiques sont si fiers.

III. Au service de quelle idéologie ?

Car force est de constater que l'idéologie qui transpire au Musée d'Aquitaine et dans l'exposition « Haïti » du Grand Palais est curieusement conforme aux discours et aux décisions politiques du moment. L'État français, qui pourtant maître des programmes scolaires avait laissé jusqu'à très récemment dans l'ombre la plus totale cette histoire de l'esclavage et des soubresauts de son abolition, a opéré une sorte de virage depuis une quinzaine d'année. Les raisons en sont sans doute complexes et les examiner demanderait une étude plus poussée. Rappelons simplement que les débuts de ce processus de prise de conscience collective et mémorielle furent timides. L'origine est à rechercher d'abord dans les milieux universitaires des années soixante où après le choc de la guerre d'Algérie, des chercheurs, des universitaires, se penchent de plus en plus sur la face sombre de l'histoire coloniale française. L'intérêt pour cette histoire peut aussi avoir des causes sociales et politiques: à l'intérieur, la société française comprend qu'il faudra gérer les enjeux de sa composition diverse et que de nombreux descendants d'esclaves, en outre-mer et en métropole, ont besoin d'être mieux rattachés au tronc commun républicain ; à l'extérieur la défense de l'influence française, notamment en Afrique et en Amériques, qui passe par le renforcement de la francophonie, nécessite une mobilisation de l'État et de tous ses atouts en la matière. Revaloriser l'image d'une France qui, certes reconnaît sa participation à la traite et

à l'esclavage, mais surtout aurait pris jusqu'à nos jours la tête d'un mouvement d'émancipation à caractère universel, semble donc, pour nos décideurs, de première importance. Rejoignant les efforts des historiens, l'État commence alors à vouloir encadrer cet enjeu mémoriel.

En 1983 la loi n° 83-550 du 30 juin avait prévu que la commémoration de l'abolition de l'esclavage par la République française ferait l'objet d'une journée fériée dans les départements d'Outre-mer et que, le 27 avril de chaque année, une heure devra être consacrée dans toutes les écoles primaires, les collèges et les lycées de la République à une réflexion sur l'esclavage et son abolition. À l'Assemblée Nationale Aimé Césaire concluait son discours favorable à cette loi par ces mots : « *Elle permettra aux Antillais et aux Réunionnais de prendre une plus claire conscience de leur passé d'être ainsi mieux à même de préparer leur avenir. Elle permettra à tous de se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré* ». Il s'inscrivait dans une logique pédagogique de lutte républicaine.

Puis le 31 mars 1998, une proposition de loi relative à la célébration de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine est déposée par le groupe communiste à l'Assemblée nationale. Elle est rejetée. Était-ce parce que cette proposition insistait sur le fait qu'il « *(convenait) aujourd'hui pour les pays qui ont tiré profit de l'esclavage et du colonialisme - dont le nôtre - de contribuer à surmonter les handicaps et les dégâts occasionnés par trois siècles de domination sous forme d'apport à l'infrastructure et au transfert de technologies adaptées et à la formation pour assurer l'indépendance alimentaire ainsi qu'à la mise en valeur des richesses et des potentialités de chaque pays.* »

Néanmoins cette proposition marqua le début du processus qui mena à la loi Taubira, mais avec un glissement idéologique tout à fait remarquable : le 22 décembre 1998, quelques mois donc après la proposition communiste, celle de Madame Taubira et des socialistes se termine par cette phrase symptomatique : « **La France qui fut esclavagiste avant d'être abolitionniste, patrie des droits de l'homme ternie par les ombres et les « misères des Lumières », redonnera éclat et grandeur à son prestige aux yeux du monde en s'inclinant la première devant la mémoire des victimes de ce crime orphelin** ». On notera bien qu'il s'agit de « *redonner éclat et grandeur à son prestige aux yeux du monde* ». Il ne s'agit ni de contrition ni de repentance : en clair on ne va pas s'arrêter au constat désolant d'une France esclavagiste et qui, même après la déclaration des droits de l'homme de 89, n'abolit l'esclavage que sous la contrainte d'une révolte victorieuse des esclaves de Saint-Domingue, qui le rétablit en 1802 pour satisfaire aux intérêts des colons et des marchands, et qui ne l'abolira qu'en 1848 après qu'une bonne vingtaine d'autres pays l'aurent devancée. Il s'agit aussi et surtout de redorer l'image de la France qui en a besoin pour défendre son influence sur la scène internationale.

Deux conceptions s'opposaient donc : dans quel sens devait-on commémorer et agir, dans celui de la restauration de l'image de la France ou dans celui de réparations morales et solidaires aux victimes, ou encore pour renforcer un combat plus universel et jamais définitif pour les valeurs de liberté, égalité et fraternité comme l'indiquait Aimé Césaire ? Tel était l'enjeu idéologique. La décision qui, en dernière instance, fit adopter la date du 10 mai pour les « commémorations » de l'abolition de l'esclavage donne un premier indice sur laquelle de ces deux conceptions l'a emporté ? Pourquoi cette date plutôt qu'une autre ? Le choix de cette date n'est pas un détail et nous paraît tout à fait révélateur d'une idéologie sous-jacente. Pourquoi pas le 4 février 1794, jour où la Convention vota l'abolition de l'esclavage ?

Pourquoi pas le 29 août 1793 où Sonthonax proclama de sa propre autorité l'abolition de l'esclavage après avoir le 21 juin 1793 promis la liberté aux esclaves noirs qui l'aideraient les armes à la main à chasser le gouverneur royaliste Galbaud, propriétaire à Saint-Domingue, et qui avait le soutien de tous les esclavagistes de l'île ?

Le choix de ces deux dates auraient eu sans doute l'inconvénient, pour les organisateurs de commémorations mémorielles, de mettre trop en lumière – bien qu'en négatif, le rétablissement de l'esclavage par notre héros national, Napoléon, qui alors Premier Consul pris cette infâme décision en 1802. Commémorer l'abolition de l'esclavage soit, mais que cela ne se fasse pas au détriment tout de même, de l'image sacrée de la France, pays « des droits de l'homme ». Voilà pourquoi d'ailleurs, il est remarquable qu'à Nantes ne soit pas évoqué, dans le Mémorial inauguré en 2013, ce rétablissement de l'esclavage. De même que la rhétorique des orateurs qui se succèdent lors de ces commémorations permet curieusement de toujours recouvrir d'un voile pudique ce rétablissement¹¹. La multiplicité des « abolitions » due à l'éparpillement des colonies et de leur différents rythmes dans le processus abolitionniste, a également permis de justifier que l'on choisisse une date qui puisse convenir à tous. D'où le choix du 10 mai, qui nous apparaît comme une belle pirouette idéologique de dernière instance. La première justification de ce choix serait qu'il correspondrait au jour de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en deuxième et dernière lecture de la loi de 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Comme le dit Louis-Sala-Molins interrogé par Peter Lema, « nous sommes dans une optique de célébration des génies émancipateurs français et pas du tout dans une optique d'une mémoire sereine dans laquelle on ferait non seulement une place à la France qui émancipe mais aussi et surtout à la France qui légitime l'esclavage ». Ce que curieusement l'on commémore ici c'est le « courage » de ces parlementaires métropolitains qui, plus de deux siècles après que les esclaves se furent révoltés, reconnaissent enfin que « la traite et l'esclavage furent un crime ». Belle autoglorification, reprise à l'époque par le président Chirac dans son allocution du 30 janvier 2006 : « Il faut le dire, avec fierté: depuis l'origine, la République est incompatible avec l'esclavage. C'est dans cette tradition historique que s'est inscrite la représentation nationale, lorsqu'en 2001, elle a fait de la France le premier pays au monde à inscrire, dans la loi, la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité.¹² » « Elle est également le seul Etat à avoir décrété une journée nationale de commémoration » continue fièrement le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage¹³.

Et comme pour répondre à l'avance à une telle critique, ce Comité a eu la bonne idée (sans doute servie par une bonne providence qui régit le hasard des dates) de découvrir que le 10 mai évoque également la déclaration de Delgrès en 1802. Quoiqu'on puisse penser du courage de Delgrès en fin de parcours¹⁴, il n'est pas inutile de rappeler que ce militaire de carrière ne fut jamais esclave, qu'il était métis, qu'il fit même partie d'une milice à la Guadeloupe qui, comme toute milice, devait faire la chasse aux marrons et qui, s'il combattit en effet contre le rétablissement de l'esclavage de 1802, n'eut pas un rôle de premier plan dans les premières

¹¹ Voir ci-dessous, l'analyse du discours de Manuel Valls, du 10 mai 2014.

¹² <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2014/03/27/25001-20140327ARTFIG00102-le-discours-de-jacques-chirac-sur-l-esclavage.php>

¹³ sur son site :

<http://www.cnmhe.fr/spip.php?rubrique45>

¹⁴ Héros de la lutte contre le rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe, auteur de la fameuse proclamation « A l'Univers entier, le dernier cri de l'innocence et du désespoir » ; le 28 mai 1802, Louis Delgrès et ses 300 compagnons se suicident à l'explosif plutôt que de se rendre aux forces esclavagistes.

abolitions. Or c'est pourtant bien de celles-ci qu'il s'agit d'honorer la mémoire. Tout glorieux qu'il fût Delgrès n'était donc point le personnage le plus représentatif. Le tour de passe passe est donc réussi. Les héros du 10 mai sont des parlementaires métropolitains et un métis qui n'a jamais été esclave. Le CNMHE les a habilement substitués aux héros du 29 août 1793 que furent Sonthonax et surtout les esclaves noirs révoltés qui furent les seuls à sauver alors la République à Saint-Domingue. L'UNESCO fut moins ambiguë et plus proche de la vérité historique. Elle a initié en 1998 une " ***Journée internationale du souvenir de la traite et de son abolition*** " dont le choix de la date du 23 août nous semble bien plus conforme à la réalité historique : en effet elle correspond à ce moment où commença, en 1791, la révolte des esclaves à Saint-Domingue, qui devait à terme, au bout de trois ans de lutte, menée d'ailleurs très intelligemment par un de leur chef, Toussaint Louverture, aboutir à la première abolition « forcée » de Sonthonax du 29 août 1793. Un telle date de commémoration rend en effet avec raison les honneurs aux premiers intéressés. L'esclavage n'a pas été aboli grâce au génie émancipateur de la France des Lumières. Sans minimiser le rôle de la Société des Amis des Noirs dans ce processus, il est loin d'être le seul et le déterminant. Sinon, c'eût été dès le vote de la déclaration des droits de l'homme, après l'article un qui déclarait que les hommes naissaient libres et égaux, qu'il eût fallu qu'un deuxième article abolisse dans le même temps l'esclavage, sans tergiversations.¹⁵ S'il y a eu tergiversation et volonté maintes fois répétée d'éviter la « *précipitation* » dans la mise en application de ces principes, c'est bien que les « intérêts » étaient plus forts que ceux-ci. Et que ces intérêts pouvaient toujours revenir en force, dès lors que le camp opposé, favorable à l'application « précipitée » de ces principes, montraient quelques failles. L'histoire est bien un rapport de forces et n'est pas un chemin tranquille pavé de bonnes intentions, qui d'ailleurs peuvent parfois mener à l'enfer.

Il suffit de relire les discours politiques d'aujourd'hui sur la question pour en avoir un début d'explication, et le dernier en date est celui du premier ministre Manuel Valls lors de la **Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition** à Paris, le 10 mai 2014¹⁶, qui fait curieusement écho à celui de Chirac dans une belle mélodie d'union sacrée dans le déni historique. En voici quelques extraits choisis : « *Et l'abolition, c'est notre victoire, c'est la victoire de la République. Elle débute au coeur du Siècle des Lumières, avec Condorcet, Diderot, Olympe de Gouges, plaidant pour la morale et l'humanisme* ».

Discours qui commence donc par un double mensonge historique. Nous l'avons vu, ce n'est pas la Convention qui a aboli « spontanément » l'esclavage mais la victoire des insurgés noirs ; et si notre ministre pense ici à la deuxième abolition de 1848, pendant la deuxième République, la « victoire » des abolitionnistes avait déjà eu lieu dans la très monarchiste Angleterre dès 1833. Puis l'esclavage est aboli au Pérou en 1821, au Chili en 1823, au Costa Rica en 1824, puis la même année au Honduras, Panama, Belize, Salvador, Guatemala, en Bolivie en 1826, au Mexique en 1829, en Uruguay en 1830, au Nicaragua en 1838, en République dominicaine en 1844, en Tunisie en 1846, dans l'Empire Ottoman en 1847, ces pays dont la plupart n'étaient pas des républiques et qui pourtant nous ont devancé dans

¹⁵ Tergiversations dues aux contradictions entre les principes et leurs applications comme le soulignait Louis Sala-Molins dans « *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan* », 1987 : « *Disproportion flagrante dans ces textes essentiels entre la grandeur des exposés théoriques et la pusillanimité de leurs politiques ou pratiques, entre la grandiloquence des anathèmes au plan des principes, et les tergiversations casuistiques dans les chuchotements des remèdes proposés au chancre immonde de l'esclavage.* »

¹⁶ <http://www.gouvernement.fr/partage/937-discours-de-manuel-valls-lors-de-la-commemoration-de-l-abolition-contre-l-esclavage>

l'abolition. Outre cette vantardise nationaliste mal placée, on comprend peut-être mieux cet acharnement à remettre la France en tête de ce combat qu'elle a complètement raté en inventant la commémoration du 10 mai. Les défenseurs de l'image de la France ont repris la main. C'est bien la conception Taubira/socialiste qui l'a emporté. Encore faut-il ne pas trop s'embarrasser de rigueur historique. Ainsi Monsieur Valls rajoute :

Elle se poursuit et s'accélère avec la Révolution, sur fond de révolte des esclaves à Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti. L'abbé Grégoire fit alors cette prophétie : «un jour, des députés de couleur franchiront l'océan pour venir siéger ici». Ce présage, à l'époque insensé, est aujourd'hui vérifié. Et c'est la grandeur de la France, sa fierté, d'avoir engagé ce mouvement pour que dans nos assemblées locales, dans l'hémicycle, au gouvernement, des femmes, des hommes, par leur visage, leurs nom et prénom, disent ce qu'est la France, son histoire, sa diversité, sa force.

Certes, mais quelle est la fonction de cette curieuse expression « *sur fond de révolte des esclaves à Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti* ». Cette « victoire » serait la « notre » car elle serait celle des abolitionnistes républicains, qu'il faut donc dans le discours politique, et pour la gloire de la France, toujours maintenir au premier plan de cette lutte. Mais pour cela faut-il aussi reléguer les « esclaves révoltés » en arrière « fond », au mépris des faits historiques ? Ce sont ces mêmes faits qui disparaissent aussi dans l'expression « *Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti* », où le processus qui mena à l'indépendance est réduit à une virgule. Habile procédé rhétorique qui dispense de rappeler explicitement que c'est précisément cette lutte des esclaves révoltés contre l'esclavage à qui la France de Napoléon avait voulu rétablir les fers en 1802 qui a mené, par la contrainte de cette menace même, à l'indépendance d'Haïti. Événement pourtant majeur puisqu'il représente la première expérience de décolonisation ratée par la France, et malheureusement le prototype de la décolonisation de son empire tout aussi catastrophique comme en Indochine et en Algérie. Voilà sans doute, pourquoi le discours politique s'obstine par tous les moyens rhétoriques la taire. Le but idéologique de ces commémorations n'est pas de dire les faits qui pourraient éventuellement ternir l'image de la France mais bien au contraire de valoriser une telle image. La crête est étroite, mais l'art rhétorique est fin. En voici la preuve : l'orateur répète de nouveau le mensonge qui magnifie le pouvoir central :

« Une République qui, jeune et enthousiaste, le 4 février 1794, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, a aboli l'esclavage, magnifique avancée offerte au monde entier, au nom des valeurs universelles. »

Puis il s'évertue à masquer d'un voile pudique le fait que la France perd sa première place dans l'histoire de l'abolitionnisme, lorsque Napoléon rétablit l'esclavage, dans l'intérêt des colons et des marchands métropolitains, en 1802. En voici les procédés rhétoriques :

« L'histoire nous apprend cependant que les grandes idées peinent souvent à trouver leur chemin. 1794 n'a pas suffi. La République dut recommencer, en 1848, avec Victor Schoelcher, mais aussi - ne les oublions pas - Alexandre Ledru-Rollin ou Alphonse de Lamartine, toutes ces consciences qui ont préparé ce grand moment où les chaînes ont été définitivement brisées. »

« *L'histoire nous apprend...* » une magnifique synecdoque d'abstraction : l'histoire ne nous apprend rien car elle n'est pas une entité indépendante ; elle est faite par des hommes, puis écrite et diffusée enseignée aussi par des hommes ; «... *que les grandes idées peinent souvent*

à trouver leur chemin » : les grandes idées ne marchent pas toutes seules, elles sont le produits de conflits d'intérêts bien compris et de rapports de forces ; elles sont « grandes » parce que, à un moment donné, elles sont portées et défendues par des hommes qui les rendront majoritaires et souvent en dépit d'intérêts très concrets au services desquels d'autres hommes (ou parfois les mêmes) sont amenés à freiner leur diffusion ; « 1794 n'a pas suffi » : là encore la rhétorique et l'envolée lyrique masque une certaine vision de l'histoire qui se ferait sans être le résultat de conflits d'intérêts.

Pourquoi tant de procédés rhétoriques dont la fonction est à l'évidence de rester à ce sujet dans l'implicite, dans l'allusion ? Traduisons en langue explicite ce que l'habile orateur cherche à recouvrir d'un voile curieusement pudique : le combat des esclaves révoltés fut remis en question par Napoléon et la volonté des colons et du commerce métropolitain qui, pour maintenir leurs énormes profits, tentèrent de rétablir l'esclavage en 1802. Il en résulta une guerre terrible, allant jusqu'à l'extermination, qui aboutit d'un côté à l'indépendance d'Haïti en 1804 et de l'autre à une répression de type génocidaire à la Guadeloupe.

Au rappel de ces faits, malheureusement fort têtus, on comprend que le Premier ministre cherche par tous les moyens rhétoriques à les taire, les passer sous silence. Ils ne sont à l'évidence pas assez glorieux pour l'image de la France, cette image que justement ces commémorations cherchent à valoriser, après avoir habilement pervertit les nobles objectifs de luttes républicaines exprimés par Aimé Césaire. Et c'est bien le principal pour le politique. Sa mission n'est pas de faire de l'histoire mais de se servir de l'histoire pour la mettre au service de la défense des intérêts de la nation. Voilà pourquoi l'orateur ne s'applique pas à lui-même le beau programme qu'il propose : « *Cette histoire, c'est notre histoire : l'histoire de la France, de la métropole, et des Outre-mer. Elle doit être dite, rappelée, enseignée, assumée, sans rien occulter. Bien sûr, notre histoire a sa part de grandeur, de gloire qu'il faut célébrer. Mais elle a aussi une part plus sombre, qu'il faut en permanence éclairer. Car c'est en regardant avec lucidité son passé qu'une nation peut bâtir avec responsabilité son avenir, se réconcilier avec elle-même. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ici réunis, nous affirmons une vérité, et nous luttons donc contre l'oubli* ».

Là encore le discours masque la réalité. Puisque, concernant les raisons de la tentative de rétablissement de l'esclavage, c'est l'occultation qui prime et demeure.

Il s'agit en effet de redorer l'image de la France en disant un peu son histoire mais pas complètement, juste ce qu'il faut pour l'image s'enrichisse sans en pâtir. Si on dit trop l'histoire alors on tomberait dans la « repentance », ce qui permet au passage de proposer une nouvelle définition de ce terme très à la mode dans la classe politique de l'union sacrée : lorsque l'histoire dit trop crûment les crimes de la nation alors cela devient de la repentance car la vraie histoire, selon ces politiciens avertis, c'est celle qui formate les Français dans leur bonne conscience. Comme le disait Régis Debray en 2004, dans son rapport sur les relations franco-haïtiennes¹⁷ : « *Si l'histoire est la reconstruction critique et distanciée de ce qui a réellement été, (...) la mémoire (est) notre lentille de réfraction posée sur ces événements, forgée à des fins identitaires, histoire sainte dispensée par l'école, les manuels et les musées pour donner à un groupe humain sa plus haute estime de soi.* » Précisons que ce rapport avait été en grande partie suscité par la demande des Haïtiens de réclamer le remboursement de l'équivalent des 90 millions de francs qu'ils avaient versés à la France et aux anciens colons

¹⁷ Rapport au Ministre des affaires étrangères M. Dominique de Villepin du Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations Franco-Haïtiennes, Janvier 2004.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/044000056/0000.pdf>

pour les dédommager de leurs pertes en terres et en esclaves. Régis Debray considérera cette demande comme totalement intempestive. La solution préconisée par l'auteur fut alors de « saisir l'occasion de nous rappeler que nous fûmes des esclavagistes, et nous débarrasser du poids que la servitude impose aux maîtres ». Mais comment s'en débarrasser justement, si ce n'est par des « réparations » sonnantes et trébuchantes ? Par des actes de solidarité condescendants, des beaux discours et des expositions.

On constate que dans ce musée, dans cette exposition, dans ces discours politiques, ce sont toujours les mêmes occultations et même liberté prises avec la rigueur historique, les mêmes mensonges que l'on rencontre. Nous venons de définir par l'exemple ce qu'on appelle une idéologie « dominante ». Elle est inodore, elle se dissimule dans les détails, elle passe inaperçue, mais elle s'inscrit dans l'esprit de celui qui la rencontre au détour d'une salle de musée, d'une exposition à prétention artistique.

Il paraît que, lors d'une séance de débat entre artistes et premiers visiteurs, Régine Cuzin, la commissaire d'exposition indépendante, a souligné face aux critiques venant de la salle qu'« une exposition est avant tout subjective et ne peut pas être adaptée à tous »¹⁸. En effet, et on pourrait le dire de tout musée et de tout discours politique. Il serait quand même souhaitable que la muséographie se détache un peu plus des besoins idéologiques du discours politique pour se rapprocher un peu plus de la rigueur historique. On s'étonne ensuite de ce que les enfants de cette histoire coloniale et néo-coloniale ne soient pas assez rattachés au tronc commun républicain et soient attirés, sur fond de désespérance sociale, par d'autres discours « identitaires » plus dangereux car plus obscurantistes. Mais si les musées, les expositions, les discours de commémoration disaient plus la vérité historique sur la part qu'ont pris les ancêtres de ces « enfants perdus » dans les luttes historiques aux services des valeurs universelles, c'est l'ensemble des composantes de notre société qui pourrait alors avoir une « plus haute estime de soi ».

Jacques Schaff
professeur d'histoire géographique à la retraite¹⁹

¹⁸ <http://bonzouti.com/actualite/actualite-No2086-Contradictions-entre-histoire-de-l-art-idee-de-l-art-et-artistes-.html>

¹⁹ auteur de « *Le génocide des Tutsi du Rwanda dans les manuels scolaires français* », in La Nuit rwandaise N°6 du 7 avril 2012, Ibuza éditions.